

Règlement intérieur de l'organisme de formation Double You

Préambule

Le présent règlement intérieur, établi conformément aux articles L6352-3 et R6352-1 à R6352-15 du Code du travail, s'applique à tous les stagiaires participant à une formation organisée par Double You. Il vise à préciser les règles de fonctionnement, les droits et devoirs des stagiaires, ainsi que les dispositions relatives à la discipline et à la sécurité, dans le cadre des formations en visioconférence ou en entreprise.

Article 1 : Champ d'application

Ce règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une formation organisée par Double You, qu'elle se déroule en visioconférence ou dans les locaux de l'entreprise cliente.

Article 2 : Horaires de formation

- Les horaires des formations sont fixés en amont et communiqués par l'organisme.
- Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires. Tout retard ou absence doit être signalé dès que possible.
- Pour les formations en visioconférence, les stagiaires doivent se connecter à l'heure indiquée, avec l'équipement requis (ordinateur, caméra, microphone, connexion Internet).

Article 3 : Conditions spécifiques aux formations en visioconférence

- 1. Environnement de travail :**
Les stagiaires doivent s'assurer de suivre la formation dans un lieu calme et propice à la concentration.
- 2. Utilisation des outils numériques :**
Les stagiaires sont responsables de la bonne utilisation des outils de visioconférence mis à disposition. Toute difficulté technique doit être signalée immédiatement.
- 3. Participation active :**
Les stagiaires doivent garder leur caméra allumée (sauf avis contraire du formateur) et participer activement aux échanges.

Article 4 : Conditions spécifiques aux formations en entreprise

- 1. Respect des règles de l'entreprise :**
Les stagiaires doivent respecter les consignes de sécurité et les règles internes de l'entreprise qui accueille la formation.
- 2. Comportement :**
Un comportement respectueux envers les autres participants et le formateur est exigé.

Article 5 : Discipline

1. Interdictions :

- Toute forme de harcèlement, violence ou comportement irrespectueux est interdite.
- Il est interdit de perturber le bon déroulement de la formation.

2. Sanctions :

Tout manquement peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive, selon la gravité des faits.

Article 6 : Hygiène et sécurité

- Les consignes d'hygiène et de sécurité en vigueur sur les lieux de la formation (entreprise cliente) doivent être strictement respectées.

Article 7 : Propriété intellectuelle

Les supports de formation fournis par Double You sont protégés par le droit d'auteur. Toute reproduction ou diffusion sans autorisation est interdite.

Article 8 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur dès sa communication aux stagiaires.